



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

2957



12122311

MONITEUR BELGE

04-07-2012

BELGISCH STAATSB

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONS

28 JUIN 2012

Greffé

Dénomination : TILOU asbl

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : rue Grande 216 à 7020 Maisières

N° d'entreprise : 434.432.91 O

Objet de l'acte : Composition du conseil d'administration pour 2012-2013-2014

Les membres de l'association sans but lucratif TILOU, réunis en assemblée générale ordinaire, à Maisières le 25 avril 2012 ont nommé administrateurs de l'association pour une période de trois ans, Madame Accaputo Carina domiciliée Bruyère de Jurbise 44 à 7020 Nimy, Monsieur Accaputo Alain domicilié Rue Emile carlier 115 à 7321 Blaton, Monsieur Baumel Alain domicilié Avenue Gambetta 66 à 7100 La Louvière, Monsieur Carlier Alain Domicilié rue des Remparts 14 à 59570 Bavay (France), Monsieur Crapez Jean-Pierre domicilié Rue de la place du Bois 83 à 7300 Boussu-Bois, Madame Deneckere Françoise domiciliée Première Rue 13 à 7330 Saint-Ghislain, Madame Dupont Lucienne domiciliée Rue Sainte-Barbe 12 à 7000 Mons, Monsieur François Philippe domicilié Rue du Fort Mahon 70 à 7012 Jemappes, Monsieur Glorieux Rudy domicilié Bruyère du Jurbise 44 à 7020 Nimy, Monsieur Pisano Lucio domicilié Rue A.Delattre 51 à 7130 Binche, Monsieur Restiaux Thierry domicilié Rue du Marais 95 à 7380 Quiévrain, Madame Saint Bernadette domiciliée Rue de la Paix 23 à 7030 Saint- Symphorien. Madame Tordeur Marie Christine domiciliée Rue du Marais 141 à 7380 Quiévrain, Monsieur Wambecq Fernand domicilié Rue de la Gare 23 à 7380 Quiévrain.

Ils ont désigné entre eux en qualité de:

Président : Monsieur Rudy Glorieux

Secrétaire : Monsieur Alain Carlier

Trésorière: Madame Carina Accaputo

Certifié exact et transmis au greffe du tribunal de commerce de Mons, aux fin d'insertion, en exécution de l'article 9 de la loi du 27 janvier 1921

Alain Carlier
Secrétaire

Rudy Glorieux
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature